

## LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Durée : 2 jours

**Public :** Membres du comité d'entreprise –et toute personne habilitée à leur gestion (association, salariée en interne)

### Objectifs

Comprendre les règles applicables aux activités sociales et culturelles

Acquérir des bonnes pratiques pour mieux répondre aux attentes des salariés, pour mieux répondre aux questions de l'administration et pour mieux informer de la direction.

### Contenu

#### 1. Un budget réservé aux activités sociales et culturelles

Définition d'ASC ?

Modalités de calcul de la subvention sociale

Vérifier la séparation des deux budgets

Gérer le budget au quotidien : le rôle du trésorier, les comptes annuels de gestion et les moyens disponibles

#### 2. Les approches sociales possibles

Ancienneté, Quotient familial, CSP... quels critères choisir ?

Enfant, pacsé, conjoint, retraité... au CE de choisir les bénéficiaires

Bons d'achat, chèques-vacances, colonies de vacances... essayer de satisfaire tout le monde

Mettre en place des commissions : pourquoi, comment ?

Développer des relations avec d'autres CE : comités d'établissement, CCE, associations de CE...

#### 3. Choisir entre l'achat et l'organisation de prestations

Le CSE organisateur ou CSE acheteur ?

Gestion des documentations et assurer la traçabilité des transactions.

#### 4. Recueillir les avis des salariés

Boîte à idées, sondages, participation des salariés aux commissions...

Plan de communication sur les activités : affichage, Intranet, Internet

#### 5. Précautions

vis-à-vis de l'URSSAF: : faire face à un contrôle URSSAF

Payer les cotisations